

AVIS PUBLIC**Assemblée publique aux fins de consultation*****Projet de Règlement n°477-2026-A modifiant le Règlement n°477 de lotissement de la
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton***

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Règlement n°477-2026-A modifiant le Règlement n°477 de lotissement*, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026.

L'objet du *Règlement n°477-2026-A modifiant le Règlement n°477 de lotissement* est de permettre l'octroi, à certaines rues privées, un statut de conformité au sens du *Règlement n°477 de lotissement*.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le projet de règlement intitulé *Règlement n°477-2026-A modifiant le Règlement n°477 de lotissement*, qui se déroulera au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, **le 19 octobre 2026, à partir de 15 h 00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 7 OCTOBRE 2026**



Tania Paquet Ducharme
Greffière et greffière-trésorière adjointe